

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRADELLES**

Date de convocation : 08/11/2021

Nombre de membres

du Conseil : 13

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 11

**Séance du 12 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, et le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

**Présents** : ROBERT Alain, ANGLADE Patrick, ASSENS Jean-François, FERET Stéphanie, LYOTARD Elisabeth, REPETTI Christine, ROLLAND Raphaël, WICKE Annie  
Service administratif pour accompagnement aux décisions comptables Madame Hrbscek.

**Représenté** : LACAZE Olivier par Forestier Guillaume, ROBERT Aurélie par REPETTI Christine, MACHALARD Aglaé par Alain ROBERT

**Absents** : FORESTIER Guillaume

**Secrétaire de Séance** : WICKE Annie

**début de séance 19h12**

**Objet : ajout à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire explique que suite au changement de propriétaire du Bar-Brasserie du Musée, le gérant du gîte d'étape communal va lui aussi changer et demande au conseil, l'autorisation de mettre ce changement à l'ordre du jour du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** ce changement.

Vote : pour 11

**Objet : *Changement de gérant du gîte d'étape.***

*Du fait du changement de propriétaire du Bar - Brasserie du Musée par Madame Tixier Stéphanie,  
Monsieur le Maire propose de reconduire dans les mêmes conditions le bail qui courre depuis le 17/11/2017 jusqu'au  
16/11/2026.*

*Un état des lieux sera fait.*

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signer ce changement

Vote : pour 11

N° 2021 - 084

**Objet : Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** les virements de crédits ci-après :

**Budget Commune**

**Dépenses d'investissement**

2313 Construction = - 14 388,00 €

454101 Maison en péril = + 14 388,00 €

**Vote : Pour 11**

N° 2021 - 085

**Objet : Demande de subvention DETR 2022 Place de la Halle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération pour l'aménagement du Centre Historique de Pradelles Place de la Halle.

Cette opération sera menée dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Pradelles.

En effet, l'objectif fort est de maintenir un label afin de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine.

Au vu des travaux à réaliser, la maîtrise d'œuvre en charge du dossier devra traduire les montants financiers de chaque domaine éligible pour acter du dépôt de demande de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022.

**Vote : pour 11**

N° 2021 - 086

**Objet : Réseau de chaleur termes du nouveau contrat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les contrats des abonnés au réseau de chaleur arrivent à échéance et qu'il y a lieu de procéder à leur reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE :**

- de proposer un nouveau contrat pour une période de 7 ans,

- d'évaluer les modalités financières en cas de raccordement sur le réseau, dans ce cas une demande de devis devra être sollicitée pour estimation des coûts.

**Vote : pour 11**

N° 2021 - 087

**Objet : VVF : approbation du mode de calcul vente des appartements**

Considérant l'évaluation du service des « domaines », les travaux séparatifs à mener, la copropriété à mettre en œuvre, la rénovation du parking et des accès divers, il y a lieu de définir un prix minimum et maximum des appartements 4 personnes et des appartements 6 personnes :

**Appartement 4 personnes :**

Prix de vente mini = 32000€  
Prix de vente maxi = 38000€

**Appartement 6 personnes :**

Prix de vente mini = 40000€  
Prix de vente maxi = 46000€

Appartement PMR 37000€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans les membres ayant des intérêts privés dans la vente

**APPROUVE** le mode de calcul estimatif pour la vente des appartements au VVF La Valette.

**Vote : ajourné pour cause de quorum non atteint du fait d'élus  
qui ne peuvent participer aux votes (conflits d'intérêts)**

N° 2021 - 088

**Objet : Règlement champ d'application déneigement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-2 portant obligation au Maire d'assurer le déneigement de sa commune sur les voies communales et dans les rues.

Considérant qu'aucune obligation légale ne contraint le Maire à intervenir sur les chemins privés non ouverts à la circulation publique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**REFUSE** de donner suite pour toute demande de déneigement sur le domaine privé, sauf cas d'urgence, demande des services de secours, de nécessité municipale.

Toute dérogation sera étudiée par les élus responsables.

**Vote : pour 11**

N° 2021 - 089

**Objet : Négociation pour l'acquisition des parcelles en zone Ueco**

Considérant nos échanges avec les propriétaires concernés pour une éventuelle acquisition des parcelles sur la commune de Pradelles et cadastrées Section AI 63 et AI 65,

Considérant le fait que ces parcelles sont situées sur le PLUi en zone Ueco et, qu'une telle acquisition permettrait à la commune d'étendre sa zone économique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour mener à bien la négociation auprès des vendeurs pour l'acquisition de ces parcelles par la Mairie ou la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles compétente.

**Vote : pour 11**

N° 2021 - 090

**Objet : Accompagnement de fin d'année concernant les agents**

Monsieur le Maire expose que la collectivité a décidé d'attribuer des chèques cadeaux en faveur du personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

Ainsi, il propose d'offrir à chaque agent 130 € en chèques cadeaux qui seront remis en décembre 2021.

Monsieur le Maire précise que tout agent communal, faisant partie de l'effectif au 31 décembre, qu'ils soient titulaires ou non titulaires et quelle que soit leur quotité de temps de travail, pourra bénéficier de ces chèques cadeaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux pour un montant de 130 € à l'occasion des fêtes de fin d'année aux agents de la collectivité remplissant les conditions définies.

**Vote : pour 9**

**Abstention : 1**

**1 membre ne prend pas part au vote (conflit d'intérêts)**

**Objet : informations et questions diverses**

— **Projet culture de la Communauté de commune** : d'un montant de 5000€ + 14000€, choix entre 2 projets retenus ; idée d'itinérance des œuvres dans les 4 centres bourg.

1 : autour de la photographie avec participation des habitants par l'apport de photos du passé.

2 : autour de pictogrammes sur des supports (trottoirs, blocs de matériaux ...)

plus tourné vers le futur

Proposition sera faite pour un apport financier de notre commune associée au projet.

— **La Renouée** : Pas de d'avancement : une demande de moratoire traduite en préfecture et

au département, attente d'une date de réunion en préfecture à la fin du mois, courrier au directeur de la Renouée à propos des frais de scolarité des élèves attachés à Langogne.

— **C.C.A.S** : La société AXA proposera aux habitants et aux salariés municipaux une complémentaire santé à un tarif intéressant sans obligation, faisant suite à une convention passée avec l'association des maires de France.

Fin d'année : la commission propose pour les plus de 70 ans un repas ou un colis de Noël au choix. Le repas, aura lieu à la salle des fêtes le 19 décembre à 12h, préparé par le Bar-Brasserie du Musée, avec une animation.

Suivant le coût, une partie sera financée par le budget communal ainsi que le champagne et le dessert. A ce dernier pourront être invités les élus et les employés municipaux.

Passé sanitaire obligatoire.

— **Étude de revitalisation du centre bourg** : réunion avec le bureau d'étude le 18 novembre, suivi par une réunion d'informations publique.

— **Petite ville de demain** : la chef de projet Sophie Devidal a pris ses fonctions (1 jour par semaine sur Pradelles)

— **Étude financière à la Communauté de Commune** : diagnostic s'appuie sur les années 2019, 2020.

— **Emmaüs** : Problème du chauffage : la municipalité pourrait acquérir une chaudière pour 500€, mais il faudrait que l'association Emmaüs43 prenne en charge le coût du fonctionnement.

— **Travaux** : bon avancement sur la maison Soulier et la bascule, reste la toiture à reprendre.

— **Décoration de Noël** : Marché de Noël le 5 décembre, décoration mis en place entre le 20 et 27 novembre, mettre un sapin devant l'école, améliorer la décoration extérieure de la Mairie.

Possibilité d'avoir un sapin par la mairie après inscription.

— **Samedi 20 novembre** : Plantation par les élèves de l'école d'arbres sur le terrain près de la croix Blanche, avec le nom de chacun au pied des arbres. Tous les élus et parents y sont attendus.

— **Accueil des nouveaux arrivants** : sera faite en même temps que les vœux. Ils seront cités dans le bulletin municipal.

— **Rencontre ONF** : Décision de rattraper le retard à l'échelle du mandat.

Les bois seront exploités dès 2022 avec environ 1800m<sup>3</sup> par an, recette attendue d'environ 50000€ par an

Pour la zone d'activité, l'ONF regarde comment sortir et prévoir la compensation.

Pour le dossier éolien l'ONF accompagne ce type d'implantation en partenariat avec nos collectivités.

Mise en place d'un prix de réserve pour la vente par l'ONF de la ressource forestière

**Séance levée à 22h04**